

Comité des études

Séance du 10 juin 2025

Compte-rendu n°8

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A

M. Thémistoklis Apostolidis

Mme Núria Gala

Collège B

Mme Hye-Gyeong De Crescenzo

M. Vincent Laperrière

Mme Nadia Mesli

Mme Odile Thuiller

Collège IATSS

M. Arnaud Gastigar

M. Rémy Grange

Collège usagers

Mme Alixe Vieilledent

12 membres présents ou représentés : le quorum de 15 n'est pas atteint.

Excusés : Mme Anne Balansard (procuration à M. Philippe Vitale), M. Sébastien Gadal (procuration à M. Vincent Laperrière), Mme Valérie Debuiche, Mme Carine Ferradou (procuration à Mme Odile Thuiller), M. Antoine Grandclément (procuration à M. Vincent Laperrière), Mme Gwendoline Promsopha

Ordre du jour

1. Informations générales

- Mobilité interne de Mme Da Silva Alves (siège BIATSS vacant au CE)
- Retour CUFR du 22 mai : modification des articles 21 et 22 des statuts de l'UFR
- Retour CFVU du 5 juin
 - Tarifs de la formation continue pour les diplômes nationaux, au titre de l'année universitaire 2025/2026 (vague unique)
 - Tarifs globalisés de la formation continue pour les diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026
 - Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (vague 2)
 - Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (ALLSH)
 - Mise à jour de la Charte du Label'Hybrid AMU
 - Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 (vague 1)

2. Diplômes d'établissement (information)

3. Enseignements hors maquette (EHM) (information)

4. Campagne de modification des M3C de Licence (délibération)

Mme Gala, Directrice adjointe chargée de la formation, ouvre la séance à 10h.

1. Informations générales

- Mobilité interne de Mme Da Silva Alves (siège IATSS vacant au CE)

Mme Gala annonce que Mme Da Silva Alves, élue IATSS du comité des études, a quitté la composante dans le cadre d'une mobilité interne. Le siège restera vacant jusqu'aux prochaines élections prévues en octobre.

- Retour CUFR du 22 mai : modification des articles 21 et 22 des statuts de l'UFR

Mme Gala explique que la préconisation du comité des études du 28 avril consistant à réserver au moins 3 sièges (sur les 5 du collège IATSS) aux personnels relevant de la Formation (au sens large : scolarité, BAP, BFP, BFC, SFAD) n'est pas viable d'après la DAJI. C'est pourquoi le CUFR a voté en faveur de l'élargissement de l'accès au comité des études et au comité de la recherche à l'ensemble des IATSS, avec 5 personnels IATSS élus au suffrage direct pour chacun des comités.

- Retour CFVU du 5 juin

- **Tarifs de la formation continue pour les diplômes nationaux, au titre de l'année universitaire 2025/2026 (vague unique)**
- **Tarifs globalisés de la formation continue pour les diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026**
- **Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (vague 2)**
- **Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (ALLSH)**

Ces quatre points ont reçu un vote positif lors de la CFVU et les propositions soumises par la composante ont donc été validées.

• **Mise à jour de la Charte du Label'Hybrid AMU**

Mme Gala explique que le Label'Hybrid AMU est attribué à une formation par le Centre d'Innovation Pédagogique. Il concerne la mise en ligne de supports pédagogiques et d'activités synchrones ou asynchrones, et non la possibilité d'assurer des enseignements selon la modalité hybride ou en distanciel. Seul le Service de la Formation à Distance est compétent en matière d'enseignements assurés à distance. La charte du label sera mise en ligne dans les prochains jours (une fois les quelques modifications apportées lors de la CFVU auront été prises en compte, cf. page web du CIPE).

Mme Mesli précise que le label est attribué à des UE spécifiques, et non à une formation dans sa globalité. Ce label n'a pas vocation à modifier la modalité d'enseignement d'une UE (présentiel, distanciel, hybride).

- **Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF), à compter du 2025/2026 (vague 1)**

Mme Gala annonce que les demandes de modification de l'offre de formation ont été votées à la CFVU et transmises aux responsables de formation.

Mme Mesli invite les responsables de formation à consulter le document voté à la CFVU, seul document qui fait foi, car la liste des MOF votée à la CFVU est plus réduite que celle votée en CUFR.

Mme Gala liste les 16 mentions concernées pour ALLSH ayant reçu un vote positif à la CFVU :

Mentions Licences

L_Géographie et aménagement, L_Histoire, L_LEA, L_LLCER, L_Lettres, L_Musicologie, L_Sc Langage (7)

Mentions Master (9)

M_Archéologie, M_Cinéma et audiovisuel, M_Langues et sociétés, M_LLCER, M_Philosophie, M_Psychologie, M_Psychologie_Neuropsychologie, M_Sc Education et formation, M_Traduction et interprétation

2. Diplômes d'établissement (information)

Mme Gala remercie Marion Vieu, chargée de mission Diplômes d'Etablissement, ainsi que Nicolas Fauchier pour leur travail sur ce dossier. Tous les DE ont été revus, les responsables contactés, etc.

Mme Gala rappelle que la **première vague de DE** concernant des modifications ou créations (requérant un passage en CFVU) a été votée en **comité des études du 31 mars**.

Pour ce qui est de la **deuxième vague**, présentée également le 31 mars, elle concerne les diplômes d'établissement ainsi que les enseignements hors maquette ne devant pas être présentés en CFVU mais pour lesquels il y a des ajustements à faire. Il s'agit de modifications liées à la structuration de BCC (et quelques changements de noms pour harmoniser les dénominations des DU « langues et cultures »).

Ces diplômes ont été d'abord présentés et votés au CUFR du 22 mai avant d'être présentés exhaustivement au comité des études du 10 juin et ce pour des raisons de contraintes de calendrier. Cela permettait également d'ouvrir au plus tôt les diplômes d'établissement sur e-candidat.

Mme Mesli pose la question de la vérification de l'autofinancement des diplômes d'établissement, condition à leur ouverture.

Mme Thuilier répond que les diplômes d'établissement ouvrent dès lors que le nombre d'inscrits est suffisant.

3. Enseignements hors maquette (EHM) (information)

Mme Gala explique que, comme pour les DE « deuxième vague », les EHM ont été présentés en CUFR du 22 mai pour soumission à la DIRFOR le 5 juin et passage en CFVU du 3 juillet.

Ces EHM concernent notamment les activités d'accompagnement pédagogique qui ne sont pas prévues dans la maquette d'un diplôme, tels que les activités du Centre de Formation et d'Autoformation en Langues (CFAL), ou les ateliers d'accompagnement des étudiants de Licence 1 relatifs à la maîtrise de la langue française (dispositifs de soutien et aide à la réussite).

4. Campagne de modification des M3C de Licence (délibération)

Mme Gala rappelle le déroulement en deux temps de la campagne de modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, conformément au calendrier communiqué par la Vice-présidence Formation : une première phase est consacrée aux Licences, une seconde aux Masters. Cette configuration explique l'organisation d'une séance supplémentaire du comité des études le lundi 23 juin, consacrée aux M3C de Master.

Mme Gala rappelle le calendrier des instances pour le vote des M3C 2025-2026 :

- Licences : Com. Études du 10 juin, CUFR du 19 juin et CFVU du 3 juillet
- Masters : Com Études du 23 juin, CUFR de juillet et CFVU de septembre

Mme Utasi, responsable du pilotage de l'offre de formation (cellule modélisation, scolarité) est invitée à dresser un bilan de la campagne des M3C de Licence. Elle constate que la plupart des modifications consistent à passer de l'évaluation continue intégrale (ECI) au contrôle continu partiel (CCP), pour les enseignements concernés.

Mme Mesli soulève la question de la procédure d'identification, dans l'outil PACOME, des enseignements relevant de la TEDS (transition écologique et développement soutenable).

Mme Utasi répond que cela implique que la Direction de la Formation déverrouille dans PACOME les formations concernées afin de donner la possibilité de les modifier, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

Mme Graves demande si des moyens supplémentaires sont prévus pour la mise en œuvre des enseignements TEDS.

Mme Gala répond que ce dispositif émanant d'une demande ministérielle doit être exécuté à moyens constants.

Le cadrage du niveau 2 des M3C de Licence est projeté et relu collectivement. Mme Mesli suggère d'apporter plusieurs modifications afin de corriger des erreurs de forme.

Vote : 11 pour, 1 abstention

Mme Gala lève la séance à 11h31.

Secrétariat : N. Fauchier.